

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 66 (1927)
Heft: 51

Artikel: A l'école
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-221460>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

au sort. N'ayant point de chef elle a trouvé qu'il lui convenait d'en choisir un, à qui on donnera le nom d'abbé, pour présider en salle. » Cette salle où l'on se réunissait pour délibérer était une de celles de la Maison de Ville.

Les tirs, au nombre de huit chaque année, se faisaient en mai et juin; ils commençaient à quatre heures après midi et duraient environ deux heures.

Le jour du premier tirage, suivant l'expression d'alors, Messieurs les archers se réunissaient au domicile du capitaine pour aller de là en corps querir chez lui le roi — c'est-à-dire celui qui, l'année précédente, avait fait le coup le meilleur. — Aux sons des tambours et des fifres, drapeau déployé, encadrés de leurs officiers et sergents et marchant derrière le roi et le capitaine, les nobles archers se rendent en cortège sur la place du tir. Messieurs les conseillers s'en vont la canne à la main, chacun des autres doit avoir le carquois au dos et tenir l'arc bandé, la corde en haut du côté gauche, une flèche de la droite. En 1738, pour rehausser l'éclat de la fête, on décide le port d'un habit rouge uniforme.

Les buttes sont sur Montbenon, à peu près là où se trouve actuellement le Casino.

On tire soit à la cible proprement dite, soit contre des figures placées à une certaine hauteur, telles qu'un soleil, une aigle, un more. Ces figures se décomposant en pièces, le dernier morceau enlevé donnait le premier prix.

Les prix se délivrent en étain, en argenterie, en numéraire.

Sur Montbenon, une collation précède le tir et souvent un joyeux repas le suit. C'est le roi qui, pour une bonne part, en fait les frais; aussi lui accorde-t-on un subsidé, à moins qu'il ne lui plaise de renoncer à sa royauté en faveur du second tireur.

* * *

Les peuples heureux, dit-on, n'ont pas d'histoire. Si cet adage est vrai, l'Abbaye de l'Arc fut un peuple heureux durant tout le premier siècle de son existence. En parcourant les procès-verbaux nous n'avons relevé comme faits marquants que l'octroi de certains dons à la société, et la réception accordée gratuitement à certains personnages notables.

En 1691, noble et vertueux Jean Loys de Villardin et noble et généreux Joseph François Mannlich doublent la somme qui leur est réclamée comme finance d'entrée (100 fl. au lieu de 50). La même année, Samuel de Praroman fait présent à la Noble Abbaye d'un gros vase fort considérable. En 1697, Salomon Langin donne « un beau vase d'environ quatre pistoles », en 1728, le major de Morzier « un beau et grand vase d'argent doré »; en 1739, l'illustre et très puissant Seigneur Monsieur le Comte de la Lippe « un très beau et grand vase d'argent doré, où sont gravées ses armes et celles de l'Abbaye, de plus un prix consistant en un service d'argent ». Mentionnons aussi la médaille d'or donnée en 1735 par le capitaine de Praroman et qui devint l'insigne de la royauté.

Passons aux réceptions extraordinaires. En 1710, on incorpore en l'Abbaye un fils du capitaine Jean Louys Rosset, né « incessamment ou d'abord après que la compagnie est sortie de chez lui pour aller prendre le roy ».

En 1725, on reçoit gratis noble et vertueux J. Fr. de Morsier... qui a servi la patrie avec honneur et distinction au contentement de notre Souverain.

En 1733, Jean-Rod. May, F. L. de Graffenried et Charles Hacbrett, moderne bailli.

En 1743, M. Clavel de Ropraz demande l'admission de son fils âgé de trois ans et promet pour dite réception un vase d'argent... qui ne fut livré qu'en 1744.

La générosité du comte de la Lippe se comprend quand on sait qu'il avait été incorporé gratis, en même temps qu'un certain comte de Frise, en 1738. L'année suivante, pour l'honorer davantage, on prie le capitaine de Crousaz de lui céder sa place pendant qu'il voudra faire à la N. A. l'honneur de l'occuper.

En 1745, ce sont les quatre fils du bailli Ryhner que l'on agrège malgré leur bas âge.

Nos prédécesseurs, on le voit, étaient enclins à témoigner aux gens titrés ou fortunés une déférence que nous taxerions presque de servilité; ils sont pleins de respect pour les autorités constituées. Mais les temps changent et nous changeons avec eux. Vers la fin du XVIII^e siècle, à Lausanne, comme à Berne, nombre de représentants des classes dirigeantes s'éprouvent des idées nouvelles. Des manifestations subversives se produisent à Rolle, en 1790 et en 1791, au cours de deux réunions successives des archers du pays; une enquête fut ouverte et des condamnations prononcées. Toutefois, Lausanne sortit heureusement de l'épreuve: à lire la réponse que la Noble Abbaye fit au questionnaire envoyé par le bailli, elle est blanche comme neige.

Peut-être les procès-verbaux de Rolle fourniraient-ils quelques précisions. Mais suivant une tradition orale, à nous communiquée par M. le préfet Vittel, ils furent brûlés par Henri de la Harpe¹, qui en avait la garde, comme trop compromettants.

Survint la révolution de 1798. Non seulement notre Abbaye cessa de recevoir de la ville le subsidé accoutumé, mais en 1800 elle dut verser 609 florins pour l'emprunt forcé imposé par les Français; c'est alors qu'on vendit les coupes en argent que la société avait jadis reçues en don: ces pièces d'orfèvrerie, dont trois datant du XVII^e siècle, furent livrées au creuset du fondeur.

Néanmoins, grâce à une sage administration, l'Abbaye vit bientôt ses finances se relever. En 1812, trouvant que l'ancien local des tirages situé au bout de la promenade de Montbenon, peu commode et ouvert au public, ne pouvait plus convenir, elle décida d'acheter un terrain. Entre les membres une souscription fut ouverte, qui, grâce à la générosité de 68 d'entre eux, permit non seulement l'achat d'un jardin, mais l'érection du bâtiment actuel.

Dans la première moitié du XIX^e siècle, des relations de plus en plus fréquentes et cordiales s'établissent entre les archers de Vevey, Morges et Lausanne, qui s'invitent réciproquement à de joyeux tirs. Mais nous voyons se produire à Lausanne une transformation de l'Abbaye. La possession d'un local confortable, entouré d'un agréable jardin, engagea les membres à se réunir hors des jours de tir; ainsi naquit un cercle, ouvert d'abord l'été seulement, bientôt l'année tout entière.

Et, dès lors, on peut dire qu'à l'Abbaye de l'Arc les archers sont en minorité: les journaux, les cartes, le billard, les quilles, font à l'Arc une sérieuse concurrence, sans nuire toutefois, nous pouvons l'affirmer, à la bonne harmonie qui règne entre les membres.

Tous savent, quand il le faut, serrer les rangs autour du vieux drapeau aux couleurs de la ville. Mais, en considérant ce drapeau, l'héraldiste éprouve un regret: « Où donc est le joyeux Cupidon dont nos galants ancêtres avaient chargé leurs armoiries? A-t-on craint qu'il ne semât la discorde entre confrères? Ou bien l'enfant narquois a-t-il excité la jalousie des modernes archers en leur clamant sa devise: « *Consequitur quodcumque petit* »? »

Les historiens futurs résoudront la question!

Lausanne, 1927.

André Kohler.

¹ Un cousin d'Amédée de la Harpe.

² « Il atteint tout ce qu'il vise », autrement dit: « Il ne manque jamais son coup ».

A l'école. — Surtout, dit la maîtresse, soyez bons envers les animaux; n'imitiez pas l'exemple de ce méchant garçon que j'ai vu dimanche se promenant à travers la campagne, en compagnie d'un chat; il lui tirait la queue si fort en le traînant après lui que je crus qu'il allait la lui arracher. A la suite de mes remontrances, le garçon lâcha sa victime qui s'enfuit en donnant les signes d'une grande frayeur!

— Qui d'entre vous veut me citer une maxime se rapportant à ce fait?

Une petite main se lève.

— Eh bien! Louissette?

Louissette. — L'homme ne doit pas séparer ce que Dieu a uni!

PROJET DE SUPPRESSION DES IMPOTS

TOUT augmente, affirmait un jour à sa femme un brave homme qui avait engraissé de dix livres en deux mois.

Tout augmente, prétendent les employés, les fonctionnaires et les ouvriers qui prennent prétexte du surenchérissement constant des denrées alimentaires pour solliciter, de leurs patrons, une légitime amélioration de traitement.

Tout augmente, me répond le receveur lorsque je vais m'acquitter de mes impôts et que je me permets de lui demander s'il n'a pas fait une erreur d'addition en établissant mon bordereau.

Tout augmente à la fois, même le nombre d'années qui s'accumule sur nos têtes; tout augmente, sauf peut-être le chiffre de nos ressources.

On conviendra facilement avec moi que, s'il est honorable de payer des impôts de plus en plus élevés, il est permis à un esprit ingénieux de rechercher le moyen d'échapper à cette douloureuse conjoncture, sans pour cela porter préjudice à notre admirable fonctionnement administratif; porter atteinte à la vie économique et sociale de la nation.

J'ai creusé longtemps la question et je suis fier de songer que la postérité me sera reconnaissante de l'avoir résolue. Mon système est simple; il consiste d'abord à mettre en adjudication la dignité de conseiller fédéral; celle de député et de conseiller communal.

Que l'on ne s'avise pas de se révolter à cette proposition; elle n'est point paradoxale. A la mort de Pertinax, ce fils de charbonnier qui devint un empereur romain admirable, les prétoriens eurent la lumineuse idée de vendre le trône au plus offrant. Sulpicianus fit une offre; un autre acheteur, Didius Julianus, surenchérit et l'empire romain lui fut adjugé.

Pourquoi n'opérerait-on pas de même dans notre pays? Pourquoi refuserions-nous de recevoir une forte indemnité de nos parlementaires, au lieu de leur en accorder une?

L'adjudication aurait lieu tous les ans mais à aucun prix, le grade de président de la Confédération ne pourrait être adjugé à un étranger, fût-ce à un milliardaire américain.

Un grand nombre d'autres dignités, que je ne veux pas prendre la peine d'énumérer, pourraient, également, être accordées aux plus offrants.

Il ne serait point interdit à un certain nombre d'électeurs de se cotiser pour acheter une charge de député ou de conseiller communal à un candidat de leur choix; de même qu'il serait permis à un certain nombre de malades de se cotiser, pour offrir le titre de médecin, soit à l'un d'entre eux, soit à tout autre personne dont il leur plairait de recevoir les soins.

Dans le cas où les ressources que l'Etat obtiendrait par ces moyens ne seraient pas suffisantes pour boucler le budget, on pourrait recourir à celui-ci;

Dans les salles du conseil des Etats, du conseil national et du Grand Conseil, il y aurait, comme dans les théâtres ordinaires, des loges, des avant-scènes, des fauteuils d'orchestre, etc., à prix fixes. Les spectacles seraient annoncés d'avance par voie d'affiches. Le prix des places serait variable suivant les séances. Les jours où il y aurait chambard général, scènes de violence, combats de boxe, rappels à l'ordre, expulsion, etc., seraient considérés comme jours de gala. La location des places pour ces spectacles exceptionnels se ferait un mois à l'avance, avec grosses augmentations de prix.

Le jour où un conseiller d'Etat arrachera les oreilles à un certain député, les places seraient adjugées aux plus offrants.

Il va sans dire que les programmes pourraient être corsés. De temps en temps, on donnerait une représentation lyrique et les orateurs seraient tenus de présenter leurs discours ou leurs interpellations sous forme de romances ou de chansonnettes.

Certaines séances seraient agrémentées de ballets. Voyez-vous le succès de nos mandataires exécutant le tango, le charleston ou la valse?

Mais ce temps n'est pas encore venu (Réda.).